



LES MÉTIERS ONT-ILS UN SEXE ?

Des avancées...

... Mais encore des inégalités

Pourquoi devoir en faire toujours plus quand on est une fille ou une femme ?

LE CONDITIONNEMENT, FRUIT DE L'HISTOIRE

Des attentes et donc des positionnements différents

Vive les lunettes de genre à l'école de l'égalité !

Quelles autres stratégies adopter pour gommer ces inégalités ?

OSEZ, LES FILLES !

Ayez confiance en vous ! Vous avez les compétences et les aptitudes !

Allez y !! Vous avez tous les choix !

Investissez sur votre avenir Investissez sur vous !

FILLES ET GARÇONS DÉCONSTRUISEZ LES STÉRÉOTYPES

Ils ont la vie dure et s'installent très tôt...

Combatez le sexisme aussi par les mots !

Entrez en résistance contre ces vieux préjugés !

FILLES ET GARÇONS CONSTRUISEZ L'ÉGALITÉ ... Y COMPRIS DANS LA CELLULE FAMILIALE

80% de travail domestique est réalisé par les femmes Partageons les tâches !

Changeons les mentalités !

Partageons les tâches !

EGALITE

entre les filles et les garçons
les femmes et les hommes



SCIENTIFICA.....L'expo

Réflexion sur l'avenir professionnel des filles et des garçons
notamment les orientations scientifiques et techniques

Réflexion sur l'égalité entre les filles et les garçons,
entre les femmes et les hommes dans la société.

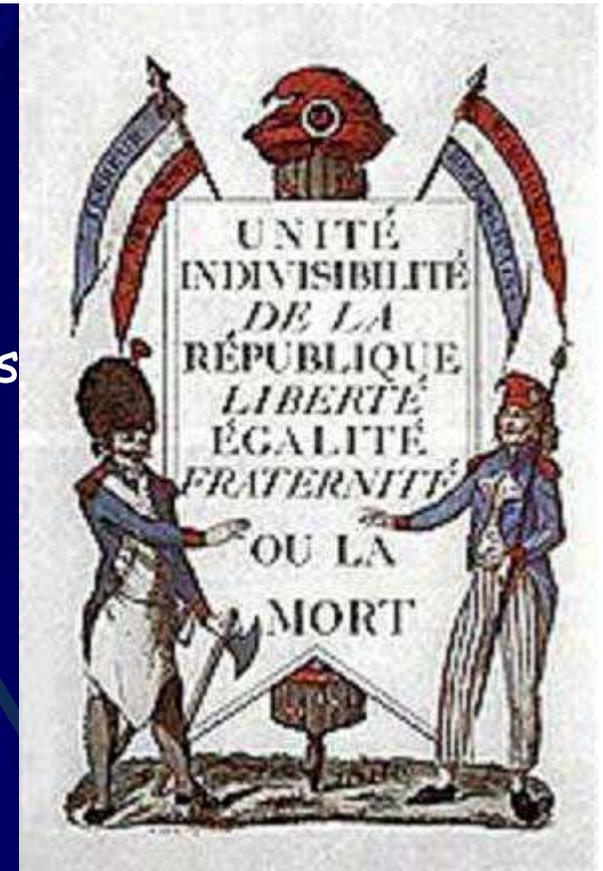
EGALITE

Chaque citoyen a les mêmes droits et les mêmes obligations

MIXITE

PARITE

DIVERSITE



Egalite entre les hommes et les femmes

UN PRINCIPE FONDAMENTAL



Qui s'est construit au cours de l'histoire



Dans un environnement européen et international déterminant

Des engagements à l'échelle internationale



ORGANISATION DES NATIONS UNIES

O . N . U

- La IV^e conférence mondiale sur les femmes, à Pékin.
En 1995,
adoption d'un Programme d'action avec douze domaines prioritaires d'intervention :

Des engagements à l'échelle internationale

- lutter contre la **pauvreté croissante des femmes,**
- favoriser **l'égal accès à l'éducation et à la formation,**
- **l'égal accès aux soins et aux services sanitaires,**
- lutter contre **la violence à l'égard des femmes,**
- combattre **les effets des conflits armés sur les femmes,**
- promouvoir l'égal accès à toutes les formes **d'activité de production et aux ressources,** la préservation de l'environnement,

Des engagements à l'échelle internationale

- encourager **le partage du pouvoir, de la prise de décision,**
- assurer le **respect des droits fondamentaux** des femmes, (promotion et protection de ces droits),
- lutter contre **l'image stéréotypée de la femme** et l'inégalité d'accès et de participation des femmes dans la communication et les media,
- favoriser **l'égal accès à la gestion des ressources naturelles** et à la préservation de l'environnement,
- abolir **la discrimination à l'égard des petites filles** et les violations de leurs droits fondamentaux.

Un cadre juridique européen



DES VALEURS PARTAGEES

LE PRINCIPE D'EGALITE ENTRE LES
FEMMES ET LES HOMMES



Une valeur de l'Union Européenne

- **la Charte des droits fondamentaux de l'UE**
proclamée à Nice le 7 décembre 2000,

marque un engagement politique fort qui consacre dans son art. 23 le principe d'égalité entre les hommes et les femmes **dans tous les domaines** et prévoit la possibilité de mettre en œuvre de mesures positives.

Une politique publique nationale

Ministère des solidarités et de la Cohésion Sociale

Le service
aux droits des
femmes
et à l'égalité

Egalité entre les femmes et les hommes

3 axes majeurs d'intervention

Egalité entre les femmes et les hommes
dans le vie professionnelle et économique

Egalité entre les femmes et les hommes
dans le vie sociale et politique

Promotion des droits, prévention et
Lutte contre les violences sexistes

APPROCHE SOCIOLOGIQUE

Dimension biologique : SEXE



Dimension culturelle : GENRE

Les femmes et les hommes sont différenciés non pas selon leur sexe mais selon des comportements acquis, des représentations qui installent une hiérarchie de valeurs attribuées au masculin ou au féminin

APPROCHE SOCIOLOGIQUE

Filles

- ~~Gentillesse~~
- ~~Coquetterie~~
- ~~Douceur~~
- ~~Maternelle~~
- **Sexe**
- ~~Intérieur~~
- ~~Enfants~~

FEMELLE

Garçons

- ~~Violence~~
- ~~Force physique~~
- **Sexe**
- ~~Pouvoir~~
- ~~Soutien~~
- ~~Travail~~
- ~~Argent~~

MALE

SEXE

Fait référence aux différences biologiques qui sont universelles

« **sexe biologique** »

Caractère **inné** : défini à la naissance

Ne **change généralement pas** au cours du temps

Exemples :
Seules les femmes peuvent mettre au monde un enfant
Seuls les hommes ont de la barbe

GENRE

Fait référence aux différences culturelles construites par la société, et qui varient selon le milieu social, le contexte culturel...

« **sexe social** »

Caractère **acquis** : appris, non défini à la naissance

Peut changer au cours du temps

Exemples :
Le père et la mère peuvent donner le biberon à un enfant (il n'est pas déterminé « biologiquement que seules les femmes peuvent nourrir un enfant »)
Les hommes et les femmes peuvent exercer des responsabilités politiques (il n'y a pas d'obstacle « physique », biologique à la participation des femmes en politique »)

Egalité entre les hommes et les femmes



3 axes majeurs d'intervention

Egalité entre les femmes et les hommes
dans le vie professionnelle et économique

Egalité entre les femmes et les hommes
dans le vie sociale et politique

Promotion des droits, prévention et
Lutte contre les violences sexistes

PARITE et accès aux RESPONSABILITES



D'une citoyenneté passive :

1791

Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne
Olympe de Gouges

1795

Les femmes sont interdites d'activité politique

1848

Le suffrage universel exclut les femmes

À une citoyenneté active :

1944

Les femmes sont électrices et éligibles

1946

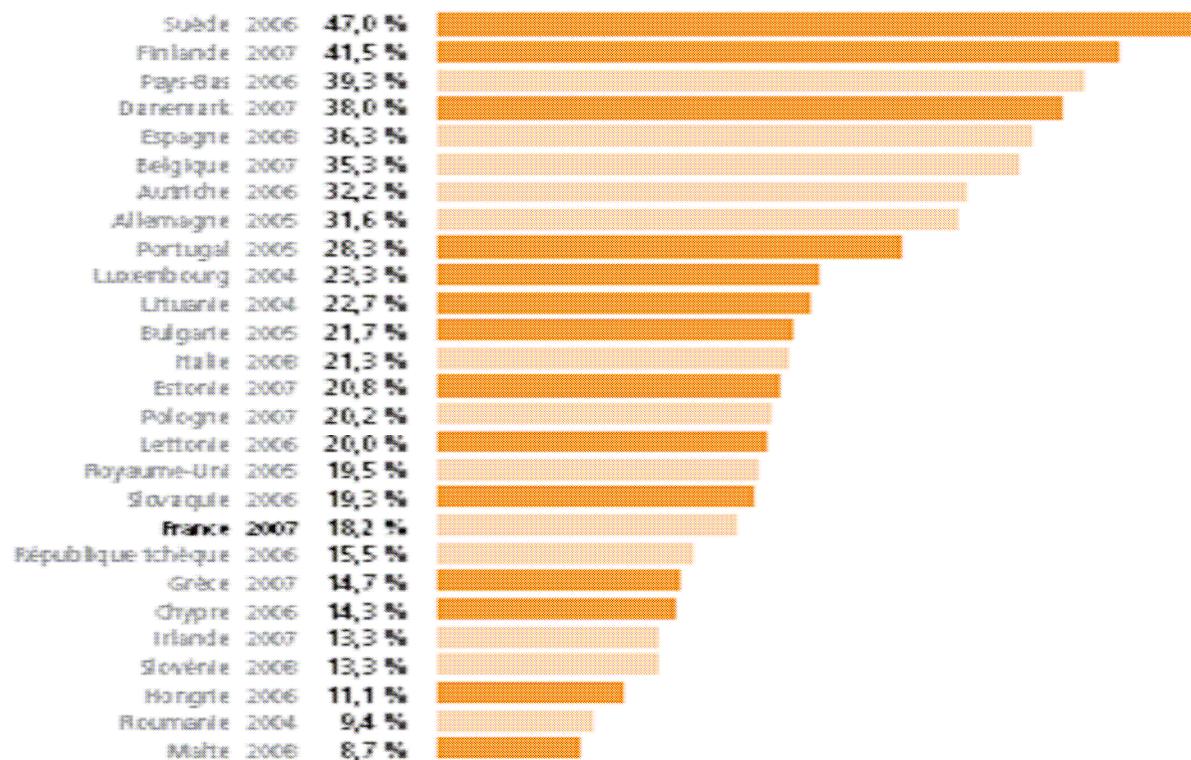
Principe d'égalité des droits H/F inscrit
dans le préambule de la Constitution

2000

Loi sur la parité politique aux différents scrutins électoraux

PARITE et accès aux RESPONSABILITES

Place des femmes dans les parlements des États membres

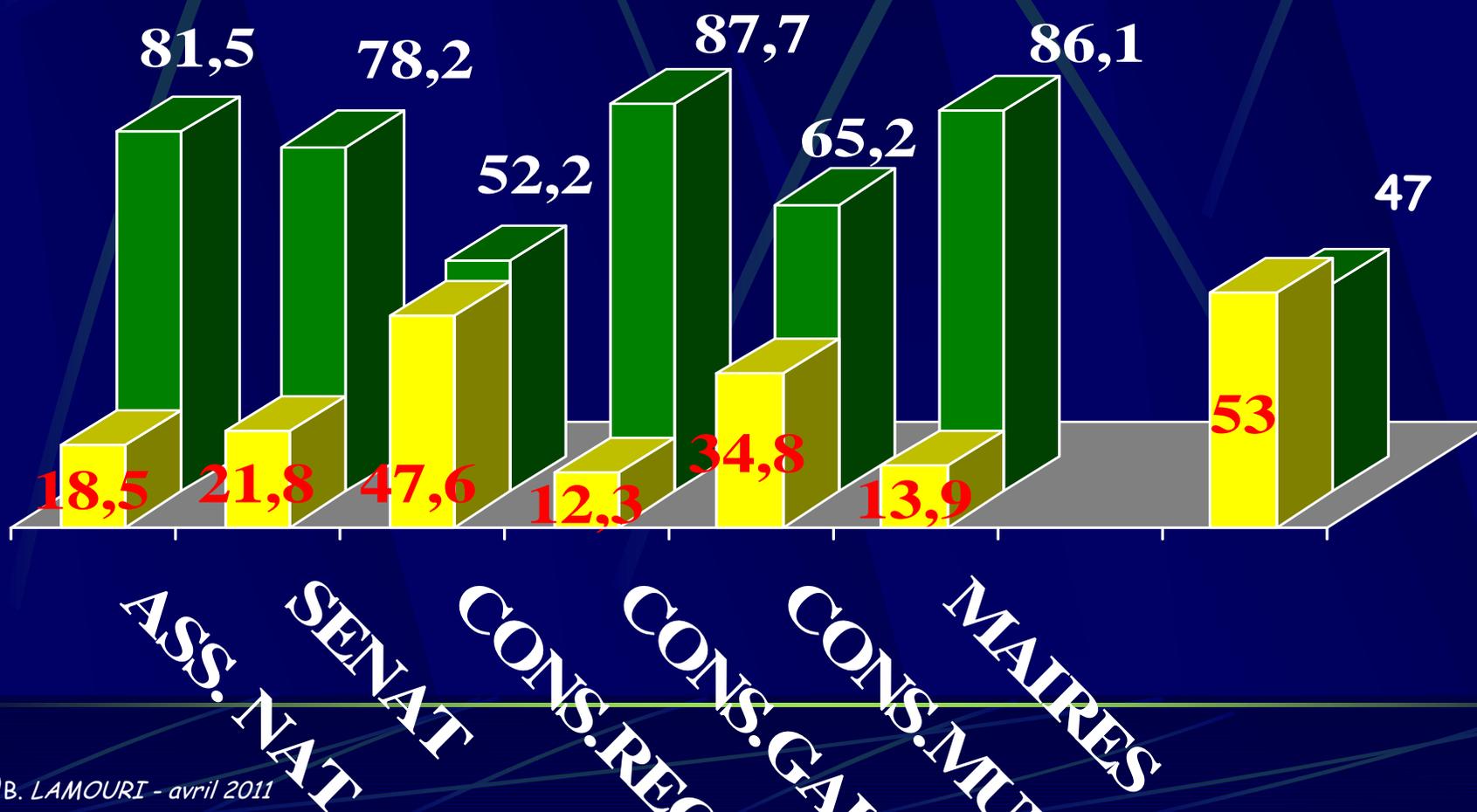


Assemblée nationale ou Chambre unique

Source : Union Interparlementaire, au 30/02/08.

PARITÉ et accès aux RESPONSABILITES

Les femmes représentent 53% du corps électoral.
Présentes au niveau local, elles
restent sous-représentées au niveau national.



2008

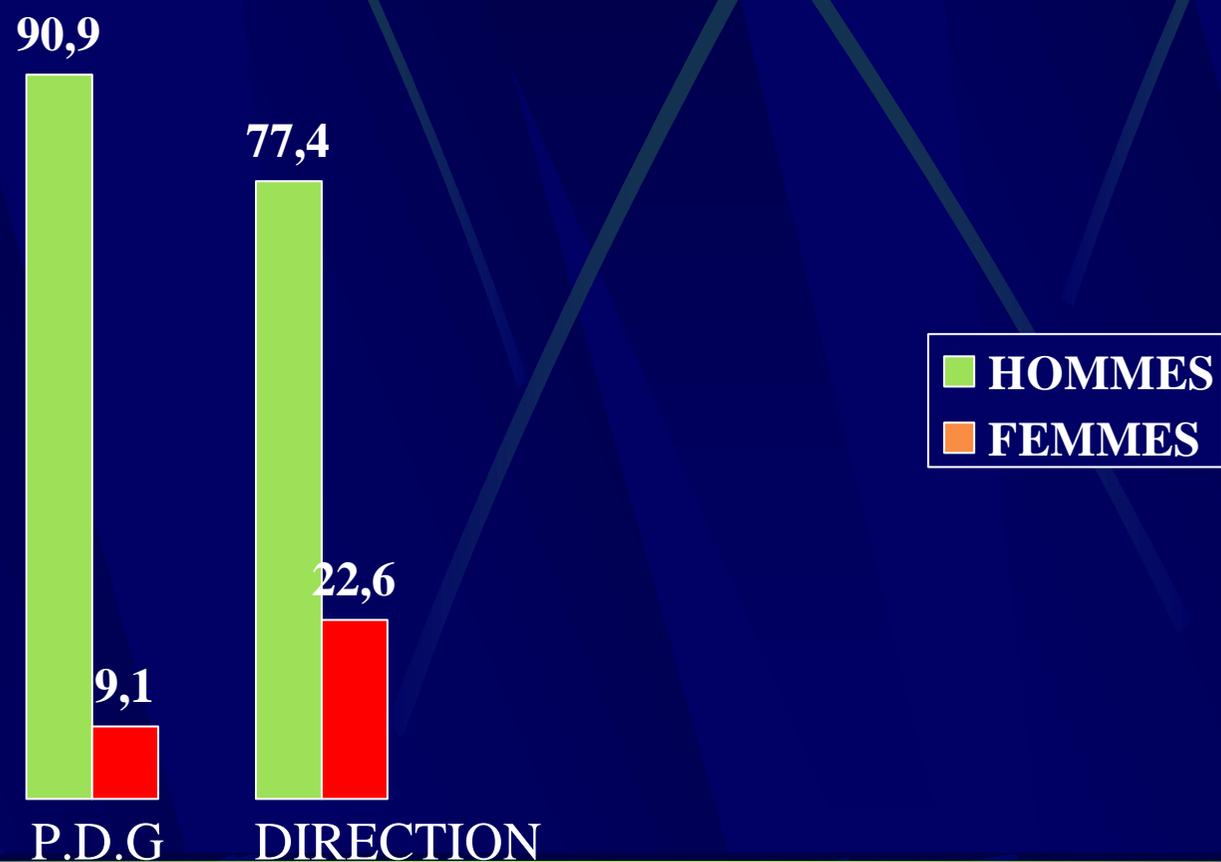
Les Conseillers Généraux du Tarn-et-Garonne

2008-2011



PARITE et accès aux RESPONSABILITES

La part des femmes parmi les dirigeants d'entreprise, (%)



Egalité entre les hommes et les femmes



3 axes majeurs d'intervention

Egalité entre les femmes et les hommes
dans le vie professionnelle et économique

Egalité entre les femmes et les hommes
dans le vie sociale et politique

Promotion des droits, prévention et
Lutte contre les violences sexistes

FORMATION INITIALE - 1



OU LE DROIT AU SAVOIR

1850 : Loi FALLOUX - ouverture des écoles primaires de filles

1880 : Loi SEE - collèges pour jeunes filles (matières nobles exclues) non sanctionnées par le baccalauréat.

1882 : Loi Jules FERRY - école laïque, gratuite, obligatoire pour les garçons et les filles.

1919 : baccalauréat féminin.

1924 : uniformisation des programmes et équivalence des bacs masculins et féminins.

1938 : Inscription à l'université sans autorisation de son mari.

1972 : Polytechnique accueille 8 femmes dont la major de promotion.

1975 : Mixité obligatoire dans tous les établissements publics.

1989 : Loi d'orientation sur l'Education rappelle la mission d'EGALITE de l'enseignement

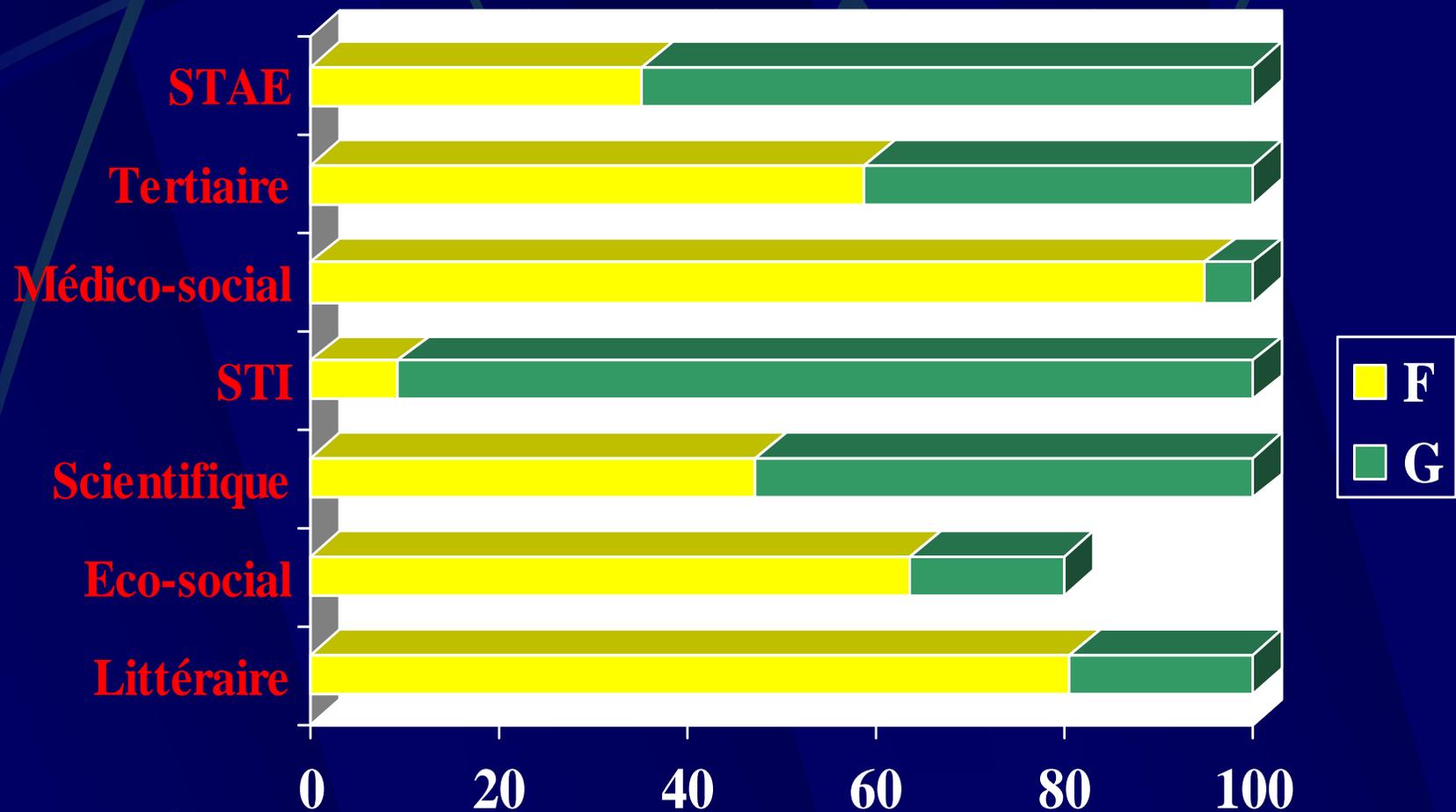
FORMATION INITIALE - 2

Les filles sont davantage diplômées que les garçons mais ne suivent ni le même cursus, ni les mêmes filières :

	F	G
BAC. GENERAUX	89	87
BAC. TECHNIQUES	80	79
BAC. PRO	80	78
ENSEMBLE des BAC.	85	82

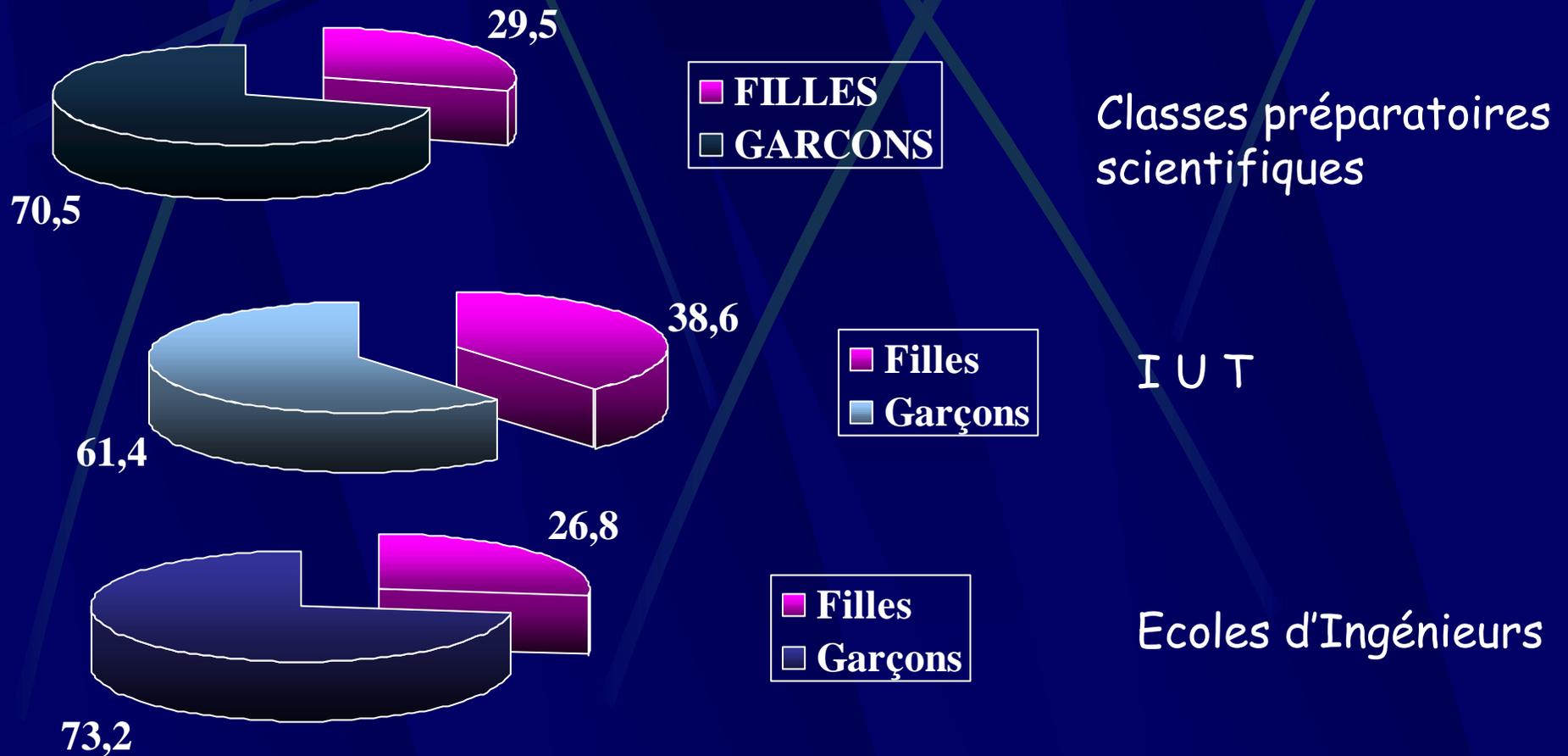
FORMATION INITIALE - 3

les filières :



Bac 2007

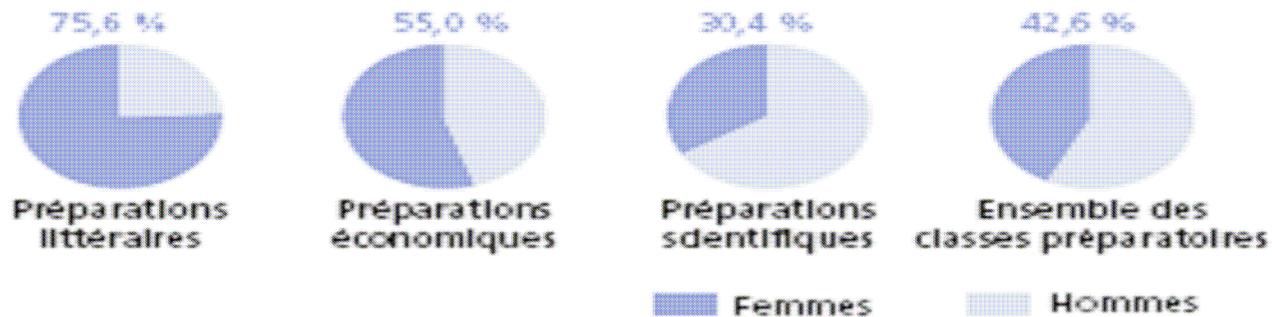
FORMATION INITIALE - 4



2009

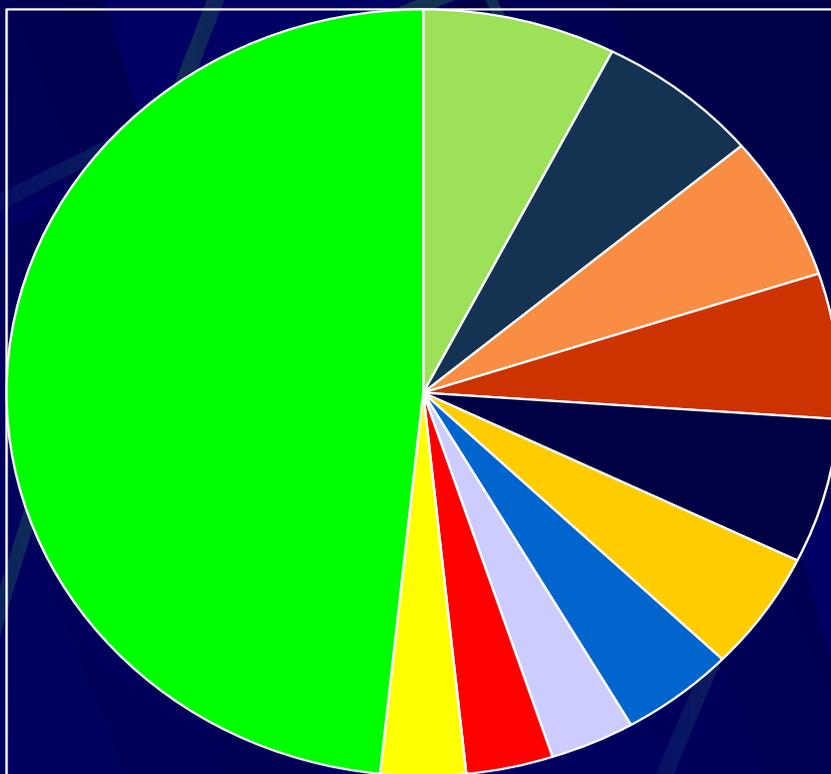
FORMATION INITIALE - 5

Proportion de femmes dans les classes préparatoires
aux grandes écoles 2009-2010



Source: ministère de l'Éducation nationale, Rapports et références statistiques, 2008.

INSERTION PROFESSIONNELLE - 1



- agent entretien (84 %)
- enseignant (65 %)
- ass. Maternel (99 %)
- secrétaire (98 %)
- employé (FP) (73 %)
- vendeur (76 %)
- employé (ent.) (79 %)
- infirm. Sage-fem (89%)
- aide-soignant (92 %)
- action soc, cult (67 %)
- autre(33%)

10 des 84 FAMILLES PROFESSIONNELLES
CONCENTRENT PLUS DE LA MOITIÉ
DE L'EMPLOI FEMININ

INSERTION PROFESSIONNELLE - 2



DE LOIS PROTECTRICES

- Interdiction du travail dans les mines et carrières..... 1874
- Interdiction du travail de nuit..... 1892
- Congé de maternité sans rupture du contrat de travail.....1909
- Suppression de la notion de salaire féminin 1946

AU CONCEPCT D'EGALITE PROFESSIONNELLE

- « A travail égal, salaire égal »1972
- Loi Roudy sur l'égalité professionnelle.....1983
- Harcèlement sexuel sur lieu de travail sanctionné.....1992
- Loi Genisson : égalité professionnelle par la négociation collective au sein des entreprises2001
- Accord interprofessionnel.....2004
- Loi d'août 2005 sur le Statut des conjointes2005
- Loi sur l'égalité salariale2006
- Loi sur les quotas dans les Conseils d'Administration.....2010
- Loi sur les retraites (mesures égalité pro).....2011

INSERTION PROFESSIONNELLE - 3

LES CHIFFRES NOIRS de l'emploi des femmes

UN TAUX DE CHOMAGE ELEVE :

	France	Midi Py.	T&G
Chômage H + F	9,1	9,1	10,3
Taux de chômage des F	49	52	58

LE CHOMAGE DES FEMMES est plus important en T&G

Les femmes sont sur représentées en chômage de longue durée

INSERTION PROFESSIONNELLE - 4

DES DIFFICULTES D'ACCES A L'EMPLOI

- plus faible niveau de qualification,
- mobilité difficile,
- problématiques de garde d'enfants,
- discrimination sexistes à l'embauche,
- double discrimination : être femme et immigrée : taux de chômage x2

ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL PLUS DEFAVORABLES

- les femmes occupent **82 %** des temps partiels
- les femmes représentent **80 %** des salaires SMIC

EGALITE PROFESSIONNELLE au sein de l'entreprise - 1

ECARTS DE SALAIRES HOMMES / FEMMES

	Privé Semi Public	Fonction Publique E.	Fonction Pub. Ter
CADRES	- 23,4	- 18,9	- 17,1
Prof interméd.	- 12,5	- 9,3	- 6,3
Employés	- 5,7	- 5,6	- 11,7
Ouvriers	- 17,5	- 5,6	- 11,7

19,2

14,6

11,5

EGALITE PROFESSIONNELLE au sein de l'entreprise - 2

Salaire net annuel moyen des dirigeants de société salariés

Secteur d'activité	Proportion de femmes (en %)	Salaires nets annuels (milliers d'euros)		Écart de salaires femmes/hommes (en %)
		Femmes	Hommes	
Industrie	13,2	45,6	62,6	- 27,2
Construction	7,0	34,8	40,6	- 14,3
Commerce	21,6	33,7	48,0	- 29,8
Services	20,5	39,0	65,6	- 40,5
Ensemble	17,4	37,8	55,9	- 32,4

Lecture: en 2006, 13,2 % des dirigeants travaillant dans l'industrie sont des femmes. Leur salaire net moyen est en moyenne de 45 600 euros par an. Il est en moyenne inférieur de 27,2 % à celui de leurs homologues masculins.

Champ: les dirigeants de sociétés salariés hors agriculteurs, services domestiques, activités extra-territoriales, travaillant à temps complet.

Définition: écart des salaires nets annuels entre femmes et hommes en % des salaires nets annuels des hommes.

EGALITE PROFESSIONNELLE au sein de l'entreprise - 3

Retraites : montants mensuels bruts

Groupes d'âge	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80 ans et plus	Ensemble
Femmes						
Avantages principaux de droit direct	1 073	801	705	663	616	745
Avantages de réversion	75	120	192	279	397	229
Avantages accessoires ¹	43	41	44	45	54	46
Retraite totale	1 191	961	941	986	1 067	1 020
Hommes						
Avantages principaux de droit direct	1 603	1 599	1 519	1 514	1 498	1 550
Avantages de réversion	6	8	10	17	26	13
Avantages accessoires ¹	64	67	75	82	85	74
Retraite totale	1 672	1 674	1 604	1 612	1 609	1 636

^{1/} Bonifications pour enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration pour aide constante d'une tierce personne, minimum vieillesse.

Champ : retraités nés en France, ayant 60 ans ou plus et bénéficiaires d'un droit direct dans un régime de base.
Source : DIREES, échantillon interrégimes de retraités de 2004, In Études et résultats, n° 538, novembre 2006.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



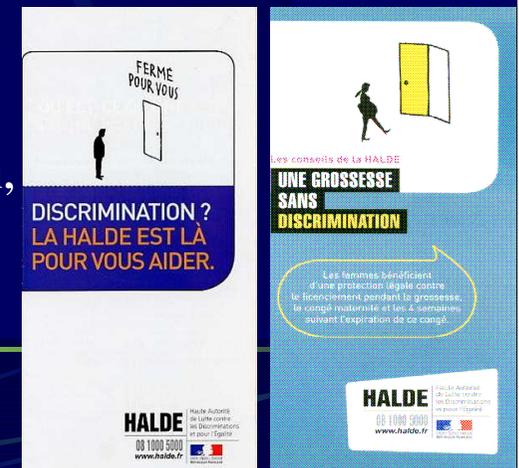
Création de la **H.A.L.D.E**

*Haute Autorité de Lutte contre
Les Discriminations et pour l'Égalité*

Autorité administrative indépendante créée par la loi du 30 décembre 2004
Double vocation : lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité

MISSIONS :

- Lutter contre les discriminations prohibées par la loi,
- Pouvoir d'investigation et de médiation, de recommandation,
- Accompagner les victimes,
- Promouvoir les bonnes pratiques en matière d'égalité.



Egalité entre les hommes et les femmes

«3 axes majeurs d'intervention»

Egalité entre les femmes et les hommes
dans le vie professionnelle et économique

Egalité entre les femmes et les hommes
dans la vie sociale et politique

Promotion des droits, prévention
Lutte contre les violences sexistes

DROITS PERSONNELS et SOCIAUX - 1



Dans la sphère familiale

Du modèle patriarcal



Au modèle égalitaire

1804

Femme = mineurs

1970

Autorité parentale remplace l'autorité paternelle

1938

Fin de l'incapacité juridique de la femme mariée

1984

Le congé parental est ouvert à chacun des parents

1938

Inscription à l'université sans autorisation de leur mari

1985

Egalité des époux dans la gestion des biens

1965

Activité professionnelle sans le consentement du mari

1993

Autorité parentale conjointe

2002

Congés de paternité

DROITS PERSONNELS et SOCIAUX - 2

Droits propres

D'une politique nataliste contraignante

1920 : contraception = avortement = crime

A des libertés nouvelles pour les femmes

1967 : Loi Neuwirth autorise la contraception

1975 : Loi Veil autorise l'interruption volontaire de grossesse

1980 : Qualification juridique du Viol

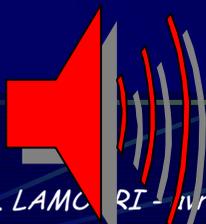
1993 : Loi Neiertz crée le délit d'entrave à l'IVG

2001 : Réactualisation des lois sur la contraception et l'IVG

Lutte contre les violences

Toutes les formes de violences :

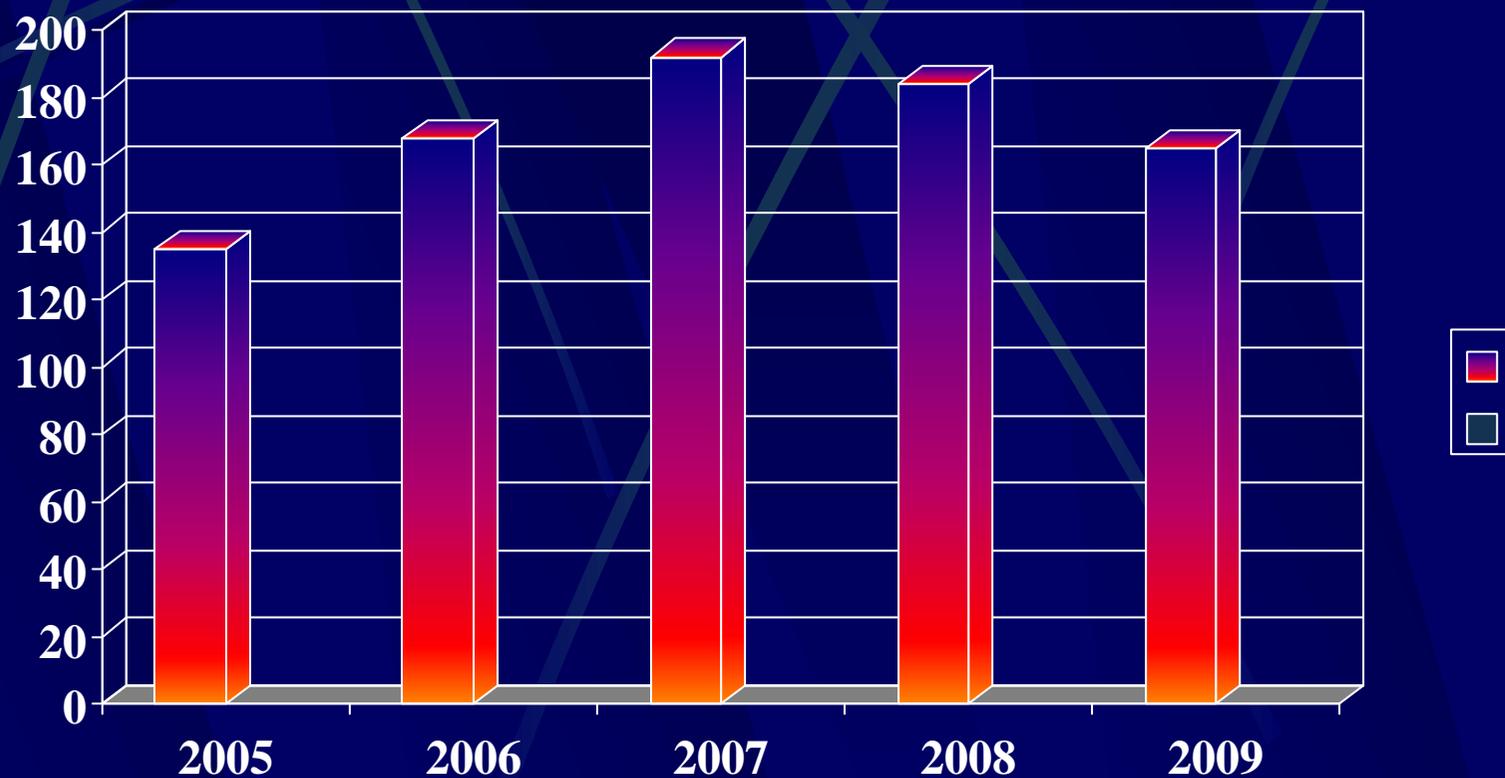
- Violences au sein du couple
- Mariages forcés
- Violences sexuelles, viols
- Mutilations sexuelles
- Harcèlement, violences au travail



DELITS, CRIMES

punis par la loi par des amendes, des peines de prison

Evolution des homicides 2005-2009



Un homicide sur 5 au plan national

Lutte contre les violences

**2009 ENQUETE sur les HOMICIDES au sein
du COUPLE**



**1 femme meurt
tous les 2,5 jours**

Femmes sont décédées sous les coups de leurs conjoints

145

**Avec les enfants, les victimes collatérales, le nombre de
victimes est de :**

*Petite,
vous rêviez sûrement
d'un prince charmant,
pas d'un homme
qui vous frappe
le soir en rentrant.*

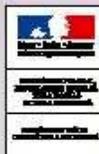


Ne laissez pas la violence s'installer. Réagissez.

Psychologique, verbale ou physique, la violence isole. Parlez-en.

stop-violences-femmes.gouv.fr

Appelez le **3019**

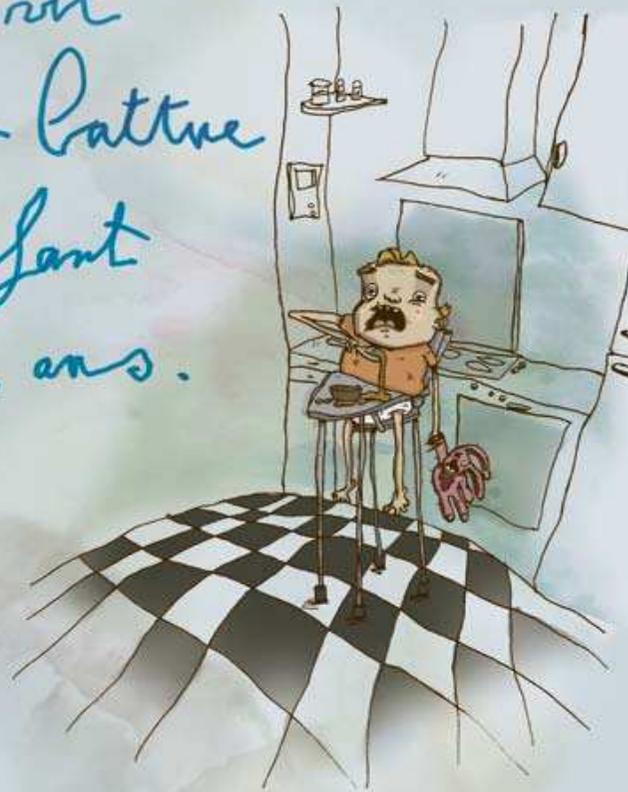


**à destination
des victimes :**

***Ne laissez pas
la violence
s'installer.***

Réagissez

Parfois,
le seul témoin
de ce que voit
une femme battue
est un enfant
de 2 ans.



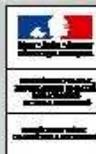
Vous êtes témoin de violences ? Réagissez.

Psychologique, verbale ou physique, la violence isole. Parlez-en.

stop-violences-femmes.gouv.fr

Appelez le **3919**

appel gratuit



**à destination
des témoins :**

**Vous êtes
témoin
de violences**

Réagissez

C'est
un homme comblé.
Une maison,
deux enfants,
un chien et
une femme battue.



Battre sa femme est un acte puni par la loi. Réagissez.
Psychologique, verbale ou physique, la violence isolée. Parlez-en :

stop-violences-femmes.gouv.fr

Appelez le 3019
appel gratuit



*à destination
des auteurs :*

**Battre sa
femme est un
acte puni par
la loi**

Réagissez

LES VIOLENCES SEXISTES

La meilleure des préventions

LE RESPECT

Un droit et une obligation

LES ENJEUX

- démocratique : l'égalité en droit et en dignité
- économique : performance économique et dynamisme social
- sociétal : vers un nouveau contrat social entre les hommes et les femmes
- pour l'humanité entière : vers une conscience universelle des droits fondamentaux.

« Chaque génération est un peuple nouveau »

Tocqueville